

ABLE ADVOCATES
FOR BASIC LEGAL
EQUALITY, INC.

PRÉPARER VOTRE FAMILLE EN CAS D'EXÉCUTION DE LA LOI SUR L'IMMIGRATION

————— Connaître ses droits —————



immigration.ablelaw.org

TABLE DES MATIÈRES

EN AMONT D'UNE INTERVENTION DE L'AGENCE DE CONTRÔLE DE L'IMMIGRATION	2
ÉLABOREZ UN PLAN DE RÉACTION D'URGENCE AFIN DE PROTÉGER VOTRE FAMILLE !	
CONNAÎTRE SES DROITS	3
QUE FAIRE EN CAS DE CONTRÔLE DE POLICE OU DE L'AGENCE DE CONTRÔLE DE L'IMMIGRATION	
INFORMATIONS CONCERNANT LES DEMANDES DE MAINTIEN EN DÉTENTION	6
SI VOUS ÊTES EN DÉTENTION D'IMMIGRATION	7
ANNEXE A	8
FOURNISSEURS DE SERVICES D'AIDE JURIDIQUE EN MATIÈRE D'IMMIGRATION À BUT NON LUCRATIF	
ANNEXE B	10
FORMULAIRES ET INFORMATIONS PERSONNELLES IMPORTANTS	
Procuration limitée	11
Informations et numéros de téléphone importants	13
Informations importantes de la famille	14
Informations médicales et identification des membres de la famille	15
Qui contacter en cas de problèmes juridiques, de vol d'identité et d'escroquerie ?	17
Prise en charge d'urgence des animaux domestiques	18
ANNEXE C	19
NUMÉROS IMPORTANTS	
Informations à destination des immigrants en détention et des défenseurs des droits des immigrants dans l'État de l'Ohio	19
Système de localisation de détenu en ligne de l'ICE	19
Bureaux gouvernementaux	19
Centres de détention	21
Centres de détention dans l'Ohio	22

*Certains des formulaires et informations utilisés dans cette publication
sont reproduits avec l'autorisation du Michigan Immigrant Rights Center.*

EN AMONT D'UNE INTERVENTION DE L'AGENCE DE CONTRÔLE DE L'IMMIGRATION ÉLABOREZ UN PLAN DE RÉACTION D'URGENCE AFIN DE PROTÉGER VOTRE FAMILLE !

Conservez tous vos documents importants dans un endroit auquel vous pourrez accéder facilement.

Faites des copies de vos documents et confiez celles-ci à un membre de votre famille ou à un proche, qui pourra les présenter en cas d'urgence.

- Passeport
- Certificat de naissance
- Contrat de mariage
- Titres de propriété
- Ensemble des documents d'immigration, y compris le numéro « A »

Consultez un avocat spécialisé en droit de l'immigration pour évaluer votre situation personnelle en matière d'immigration.

- Portez toujours sur vous, en cas d'urgence, le numéro ou la carte d'un fournisseur de services d'aide juridique réputé ou d'un juriste spécialisé dans les questions d'immigration. Vous trouverez une liste de ressources à l'ANNEXE A.
- Les autres membres de votre famille doivent eux aussi avoir ces coordonnées à portée de main.

Élaborez un plan d'urgence sur votre lieu de travail.

- Si des représentants de l'ICE se présentent sur votre lieu de travail, demandez à vos collègues s'ils sont disposés à garder le silence ; demandez à parler à un avocat.
- Si un syndicat est représenté sur votre lieu de travail, discutez avec votre représentant syndical pour savoir comment vous préparer au mieux à une intervention éventuelle.

Établissez un plan pour protéger votre famille.

- Préparez un formulaire de « procuration limitée », afin de garantir la prise en charge adéquate de vos enfants par un proche ou un ami de la famille en cas de détention.
 - » Cette mesure est très importante car, en cas d'urgence, elle assurera que vos enfants soient pris en charge par un ami proche ou un membre de la famille plutôt que placés en foyer d'accueil. Vous trouverez une liste de ressources à l'ANNEXE B.
- Obtenez un passeport valide pour vos enfants.
 - » Si votre enfant est citoyen des États-Unis, obtenez pour lui un passeport dès que possible. Votre enfant en aura besoin pour voyager en dehors des États-Unis.
 - » Si votre enfant n'est pas citoyen des États-Unis, obtenez pour lui un passeport de son pays de naissance dès que possible. Vous pourrez obtenir ce document auprès du consulat de votre pays d'origine. Vous trouverez une liste de ressources à l'ANNEXE C.
- Déclarez votre enfant en tant que citoyen de votre pays d'origine auprès du consulat de ce pays, afin d'éviter de rencontrer des problèmes lors de votre arrivée dans ce pays.
 - » À titre d'exemple, dans certains pays, un enfant qui n'est pas déclaré ne peut pas être fréquenter l'école. Renseignez-vous auprès de l'ambassade ou du consulat le plus proche de votre pays d'origine sur les modalités d'enregistrement de naissance de vos enfants dans ce pays.

CONNAÎTRE SES DROITS

QUE FAIRE EN CAS DE CONTRÔLE DE POLICE OU DE L'AGENCE DE CONTRÔLE DE L'IMMIGRATION

Informations spécifiquement destinées aux non-citoyens :

- Vous devez absolument vous préparer à une arrestation éventuelle. Organisez-vous avec votre famille. Mémorisez les numéros de téléphone des personnes à contacter en priorité, y compris le numéro de votre avocat.
- Ne parlez à personne de votre statut d'immigration, excepté votre avocat.
- Demandez à votre avocat des informations sur les conséquences d'une condamnation ou d'un recours sur votre statut d'immigration. Si vous êtes en prison, il est possible qu'un représentant de l'ICE vous rende visite. Ne répondez à aucune question et ne signez rien avant d'avoir consulté un avocat.
- Lisez attentivement tous les documents. Si vous avez besoin des services d'un interprète, informez-en l'officier ou agent. Ne signez aucun document que vous ne comprenez pas.

Vos droits :

- Vous avez le droit de garder le silence. Si vous souhaitez faire valoir ce droit, dites-le à voix haute, puis gardez le silence. **Souvenez-vous que tout ce que vous dites peut être utilisé contre vous.**
- La législation de l'État de l'Ohio ne contient qu'une seule dérogation au droit de garder le silence. Si la police a des motifs raisonnables de vous soupçonner d'avoir commis un délit, ou d'être sur le point de commettre un délit, vous êtes dans l'obligation de communiquer votre nom, votre adresse et votre date de naissance. Une fois que vous avez communiqué ces informations à la police, vous n'êtes plus dans l'obligation de répondre à d'autres questions.
- Vous avez le droit de refuser toute fouille corporelle, ainsi que toute perquisition de votre voiture ou de votre lieu de résidence.
- Vous avez le droit d'être traité(e) avec respect par la police.
- Si vous n'êtes pas en état d'arrestation, vous avez le droit de vous en aller dans le calme.
- Si vous êtes en état d'arrestation pour un chef d'accusation criminel, vous avez droit à un avocat. Demandez-en un immédiatement.
- Indépendamment de votre statut d'immigration ou de citoyenneté, vous jouissez de droits constitutionnels.

Vos responsabilités :

- Gardez votre calme et restez poli(e).
- Ne perturbez pas et ne vous opposez pas aux activités de la police. Obtempérez à toutes les demandes physiques émises par l'officier.
- N'opposez aucune résistance physique à un officier, même si vous estimez être traité(e) de façon injuste.
- Ne mentez pas et ne présentez pas de faux documents.
- Mémorisez en détail le déroulement de l'intervention et notez-en une description dès que possible.

Si vous êtes contrôlé(e) au volant

- Immobilisez le véhicule en un lieu sûr le plus rapidement possible. Posez vos mains sur le volant et ne faites aucun mouvement tant que l'officier n'est pas arrivé à hauteur de votre fenêtre.
- Ne sortez pas de la voiture, n'essayez pas de fuir et ne faites aucun mouvement brusque.
- S'il vous le demande, présentez à l'officier votre permis de conduire, votre numéro d'immatriculation et votre certificat d'assurance.
- Si un officier de police ou un agent de l'agence de contrôle de l'immigration demande votre autorisation pour inspecter l'intérieur de votre voiture, vous avez le droit de refuser. Afin de conserver certains droits, vous devez signifier clairement que vous n'autorisez pas de fouille.
- L'officier de police peut « palper » vos vêtements s'il vous soupçonne de porter une arme dissimulée. Vous ne devez opposer aucune résistance physique, par contre vous devez signifier clairement que vous ne l'autorisez pas à réaliser une fouille complète.
- Tant le conducteur que le(s) passager(s) ont le droit de garder le silence. Si vous êtes passager(-ère), vous pouvez demander si vous êtes libre de partir. Si l'officier vous répond par l'affirmative, restez assis(e) dans le silence ou partez calmement. Même si l'officier vous répond par la négative, vous avez le droit de garder le silence.
- N'opposez aucune résistance à votre arrestation, même si vous pensez être innocent(e).
- Si vous recevez une amende, signez-la. Si vous ne la signez pas, vous pouvez être arrêté(e). L'affaire pourra toujours être portée devant les tribunaux par la suite.

Si vous êtes interrogé(e) sur votre statut d'immigration

- N'oubliez pas que vous avez le droit de garder le silence. Vous n'êtes nullement tenu(e) de parler de votre statut d'immigration ou de citoyenneté avec des officiers de police, des représentants de l'agence de contrôle de l'immigration ni aucun autre officiel. Vous n'êtes pas tenu(e) de répondre à des questions vous demandant votre lieu de naissance, si vous êtes un(e) citoyen(-ne) des États-Unis ou non, ou sur la façon dont vous êtes entré(e) dans le pays.
- La législation fédérale impose aux non-citoyens de porter sur eux en permanence des documents d'immigration valides. Si un agent de l'immigration (Patrouille aux frontières ou Agence de contrôle de l'immigration (« ICE ») vous demande de lui présenter vos documents d'immigration, le défaut de présentation de ces documents, si vous disposez de documents d'immigration valides, constitue une violation de la législation fédérale.

Ne mentez pas au sujet de votre statut de citoyenneté et ne présentez pas de faux documents. Prenez note de tout ce dont vous parvenez à vous souvenir, notamment les numéros de matricule des officiers et le numéro d'immatriculation de la voiture de patrouille, à quelle agence les officiers appartiennent, ainsi que toutes autres informations.

N'OUBLIEZ PAS

Vous avez le droit de garder le silence.

Ne dites rien à propos de votre statut d'immigration ni de votre lieu de naissance.

Si vous disposez de documents d'immigration valides, présentez-les.

Si la police ou des agents de l'immigration se présentent à votre lieu de résidence

Si des officiers de police ou des agents de l'immigration se présentent à votre lieu de résidence, **N'OUVREZ PAS LA PORTE**. Vous êtes en droit de leur refuser d'entrer, sauf s'ils sont munis de certains types de mandats. Demandez à l'officier ou à l'agent de glisser le mandat sous la porte ou de le plaquer à la fenêtre, afin que vous puissiez l'examiner.

- Un mandat de perquisition confère à la police le droit d'entrer à l'adresse indiquée sur le mandat, même sans votre autorisation. Toutefois, les officiers sont tenus de limiter leur fouille aux zones indiquées et aux éléments indiqués qu'ils recherchent. Tout mandat de perquisition doit avoir été signé par un juge. Demandez un récépissé pour tout bien que l'officier saisit dans votre lieu de résidence.
- Un mandat d'arrêt autorise la police à entrer dans le lieu de résidence de la personne désignée sur le mandat si la police pense que la personne en question se trouve à l'intérieur. Un mandat d'arrêt doit être signé par un juge.
- Un mandat d'expulsion (« mandat ICE ») N'autorise PAS les officiers à pénétrer dans un lieu de résidence sans consentement.

Même si les officiers disposent d'un mandat, vous avez le droit de garder le silence. Si vous décidez de parler aux officiers, sortez de chez vous et fermez la porte. Toutefois, dans certaines situations d'urgence, les officiers de police peuvent entrer dans votre lieu de résidence et le perquisitionner sans mandat de perquisition (par exemple, lorsqu'une personne crie à l'aide à l'intérieur du bâtiment ou lorsque la police poursuit un individu).

Si vous êtes arrêté(e)

- Demandez à contacter votre avocat ou à effectuer un appel téléphonique.
- Contactez un ami proche ou un membre de votre famille qui connaît le numéro de téléphone de votre avocat, ainsi que votre plan d'urgence. Mémorisez le numéro de téléphone de votre personne à contacter.
- Contactez votre consulat. Vous avez le droit de dire à l'agent d'informer votre consulat de votre arrestation. Le consulat peut vous aider à trouver un avocat si vous n'en avez pas et peut vous proposer de contacter votre famille.



Ne signez rien que vous ne comprenez pas avant d'avoir consulté un avocat !

INFORMATIONS SUR LES DÉTENTIONS D'IMMIGRATION

Qu'est-ce qu'une incarcération pour des raisons d'immigration ?

Lorsqu'un organisme d'application de la loi non lié à l'immigration (comme la police locale) a la garde d'une personne et qu'un organisme d'immigration (comme l'ICE ou la patrouille frontalière) cherche à arrêter et à expulser cette personne, l'organisme d'immigration peut émettre un « Immigration Detainer » (mandat de dépôt). Ces demandes de détention peuvent exiger que le service de police chargé de la non-immigration 1) informe le service d'immigration de la date de libération de l'individu ou 2) que le service de police chargé de la non-immigration retienne l'individu pendant une période supplémentaire après la fin de l'affaire criminelle. L'objectif de ces deux demandes est de permettre à l'agence d'immigration d'arrêter et d'expulser la personne.

Pendant combien de temps les autorités locales peuvent-elles maintenir un individu en détention sur la base d'une demande d'incarcération de l'ICE ?

En vertu des règlements fédéraux, un individu maintenu en détention sur la base d'un ordre d'incarcération pour des raisons d'immigration ne peut être privé de liberté plus de 48 heures, excluant les samedis, dimanches et jours fériés. Cette période de 48 heures débute dès le moment où la police locale ou d'État met un terme à la détention de l'individu en question pour tout délit sous-jacent. L'ordre d'incarcération pour des raisons d'immigration peut être contesté s'il n'est pas étayé par un motif plausible.

Que se passe-t-il au terme de cette période de 48 heures ?

Étant donné qu'un ordre d'incarcération pour des raisons d'immigration de l'ICE autorise la détention d'un individu pendant une durée maximum de 48 heures au-delà du délai de détention autorisé par la législation d'État ou locale, à condition que l'ordre d'incarcération pour des raisons d'immigration soit étayé par un motif plausible, l'individu en détention doit être immédiatement relâché au terme de cette période de 48 heures. Ainsi, au terme de cette période, si vous n'êtes pas libéré(e) automatiquement, vous et/ou votre avocat devez demander votre libération.

Que se passe-t-il si l'établissement pénitentiaire maintient la détention de l'individu une fois l'ordre d'incarcération expiré ?

Si l'établissement pénitentiaire n'est pas indépendamment habilité à détenir un individu sur la base d'un chef d'accusation criminel, le maintien en détention au-delà de l'expiration de l'ordre d'incarcération pour des raisons d'immigration est illégal. Si vous vous trouvez dans cette situation, contactez un avocat.

CAUTIONS PÉNALES

La période de 48 heures débute une fois que l'individu s'est acquitté de la caution relative à un délit sous-jacent ou qu'il est libéré de sa détention d'État. Il est possible que l'ICE puisse encore interpellier l'individu en question après le paiement de la caution locale/d'État, et que le temps passé en détention d'immigration ne soit pas pris en compte dans une éventuelle condamnation. Si possible, consultez un avocat au plus vite après votre mise en détention afin de déterminer si le paiement de la caution locale constitue ou non une bonne stratégie. **N'écoutez pas les conseils du personnel de l'établissement pénitentiaire en la matière.**

SI VOUS ÊTES EN DÉTENTION D'IMMIGRATION

Pendant que vous vous trouvez en centre de détention d'immigration, vous avez les droits suivants :

- Être traité(e) avec respect
- Recevoir un guide du détenu
- Pouvoir consulter un avocat à vos frais et accéder à des documents juridiques
- Avoir accès à un téléphone
- Des visites
- Contacter votre consulat
- Ne signez pas des déclarations ou des documents que vous ne comprenez pas
- Correspondance
- Activités récréatives
- Pratiques religieuses
- Fonds et propriétés personnelles
- Soins médicaux

Si vous faites l'objet d'une procédure d'expulsion

- Vous avez le droit d'engager un avocat, mais les autorités ne vous en commettront pas un à la Cour d'immigration. Si vous n'avez pas d'avocat, demandez à recevoir une liste d'avocats bénévoles ou aux honoraires faibles.
- N'oubliez pas que vous avez le droit de garder le silence. Ce que vous direz pourra être utilisé contre vous ultérieurement.
- NE signez RIEN que vous ne comprenez pas sans avoir préalablement discuté avec un avocat. Si vous avez besoin des services d'un interprète ou nécessitez la traduction d'un document, informez-en l'agent.
- Rappelez-vous de votre numéro d'étranger (numéro « A ») et communiquez-le à votre famille. Les membres de votre famille pourront ainsi vous localiser plus facilement.
- Conservez tous les documents qui vous sont remis en lieu sûr.

Vos droits à la Cour d'immigration

Si vous faites l'objet d'une procédure d'expulsion et que vous n'êtes sous le coup d'aucun arrêté d'expulsion antérieur, vous avez le droit d'exposer votre situation devant un juge d'immigration. Vous pouvez renoncer à votre droit à comparaître si vous signez les documents attestant que vous acceptez d'être expulsé(e) sans comparution. Vous disposez également des droits suivants :

- Être représenté(e) par un avocat durant votre comparution, toutefois le gouvernement n'est pas tenu de vous en commettre un.
- Demander le versement d'une caution.
- Bénéficier des services d'un interprète durant vos comparutions, si vous ne parlez pas anglais.

ANNEXE A :

FOURNISSEURS DE SERVICES D'AIDE JURIDIQUE EN MATIÈRE D'IMMIGRATION À BUT NON LUCRATIF

Liste de fournisseurs de services d'aide juridique en matière d'immigration à but non lucratif situés dans l'État de l'Ohio

Nous vous recommandons de prendre contact avec ces organisations avant que vous rencontriez des problèmes avec les autorités de contrôle de l'immigration, afin d'évaluer votre situation personnelle et déterminer les éventuelles voies de recours en cas de détention.

Advocates for Basic Legal Equality, Inc.

130 W. Second St., Ste. 700
Dayton, OH 45402

525 Jefferson Ave., Ste. 300
Toledo, Ohio 43604

(800) 837-0814

immigration.ablelaw.org

Asian Services In Action, Inc. (ASIA)

3631 Perkins Ave. Ste. 2A-W
Cleveland, OH 44114

(216) 881-0330 ext. 214

370 East Market St.
Akron, OH 44304

(330) 535-3263

asiaohio.org

Building Hope in the City

5135 Triskett Rd.
Cleveland, OH 44111

(216) 241-9400

**[buildinghopeinthecity.org/
refugees-immigrants](http://buildinghopeinthecity.org/refugees-immigrants)**

Catholic Charities Diocese of Cleveland

*Migration & Refugee Services
Immigration Legal Services*

7800 Detroit Ave.
Cleveland, OH 44102

(216) 939-3769

**[ccdacle.org/programs/
immigration-legal-services](http://ccdacle.org/programs/immigration-legal-services)**

Catholic Charities Southwestern Ohio

7162 Reading Rd., Ste. 700
Cincinnati, OH 45237

448 E. High St.
Springfield, OH 45505

(513) 672-3746

ccswoh.org

Centro San Jose El Trabajador Immigrant Worker Project

701 Walnut Ave. NE
Canton, OH 44702

(330) 454-2220

iwphio.org

Community Legal Aid

25 E. Boardman St. Suite 520
Youngstown, OH 44503

50 South Main St. Suite 800
Akron, OH 44308

401 Market Avenue N. Suite 103
Canton, OH 44702

160 E Market St. Suite 225
Warren, OH 44481

(800) 998-9454

communitylegalaid.org

Community Refugee and Immigration Services

4645 Executive Dr.
Columbus, OH, 43220

(614) 235-5747

crisohio.org

Centre Cristo Rey

Siège social
716 Columbus Ave.
Fostoria, OH 44830

(440) 316-2618

Bureau d'extension de Fremont
105 North Stone St.
Fremont, OH 43420

(419) 619-3625

Immigrant & Refugee Law Center

3724 St. Lawrence Ave.
Cincinnati, OH 45205

(513) 828-0577

irlawcenter.org/our-clients-Service

International Institute of Akron

530 South Main St. Suite 1762,
Akron, OH 44311

(330) 376-5106 ext. 102

iiakron.org

International Welcome Center

5781 Manchester Rd.
New Franklin, OH 44319

(330) 882-4916

**theiwc.org/immigration-legal-
services-client-resources/**

Legal Aid Society of Cleveland

1223 W. 6th St.
Cleveland, OH 44113

(888) 817-3777

lasclev.org/apply-for-free-legal-aid/

Legal Aid of Southeast and Central Ohio

1108 City Park Ave. Suite 100
Columbus, Ohio 43206

(888) 246-4420

lasco.org

Legal Aid Society of Southwest Ohio

215 E. 9th St. Ste. 500
Cincinnati, OH 45202

10 Journal Square, Ste. 300
Hamilton, OH 45011

(513) 241-9400

lasswo.org

Logistic Assistance for Migrant People

300 Short Buehrer Rd.
Archbold, OH 43502

1120 Horace St.
Toledo, OH 43606

(419) 445-0728

lampohio.org/services.php

Social Services for the Arab Community (SSFAC)

3110 Tremainsville Rd.
Toledo, OH 43613

(419) 902-7732

**toledolovesyou.org/department-
and-services-3**

**U.S. Committee for Refugees and Immigrants,
USCRI Cleveland Extension Office**

3167 Fulton Rd. Suite 106
Cleveland, OH 44109

(216) 250-1574

refugees.org/legal-services

US Together, Inc.

2800 Euclid Ave. Suite 200
Cleveland, OH 44115

(216) 456-9630

1415 E. Dublin-Granville Rd. Suite 100

Columbus, OH 43229

(614) 437-9941

3450 W. Central Ave., Suite 118
Toledo, OH 43606

(419) 469-2529

ustogether.us

Vineyard Community Center

Immigration Counseling Services

6000 Cooper Rd.
Westerville, OH 43081

(614) 259-5322

vineyardcommunitycenter.org



Pour plus d'informations sur ces organisations et leurs services, veuillez consulter leurs sites Web ou **immigrationadvocates.org/legaldirectory** pour obtenir l'annuaire complet des services juridiques nationaux en matière d'immigration.



Visitez le site de l'Association américaine des avocats spécialisés en droit de l'immigration (AILA) sur **ailalawyer.com** pour trouver un avocat spécialisé dans les questions d'immigration.

ANNEXE B :

FORMULAIRES IMPORTANTS

PROCURATION LIMITÉE

INSTRUCTIONS

Le parent ou tuteur légal (mandant) doit remplir les pages 11-12 du formulaire afin d'accorder à un tiers (mandataire) le pouvoir général de prendre la majorité des décisions et d'assurer la majorité des actions qu'un parent assumerait pour son enfant.

1. Le formulaire doit être signé par le parent ou les parents ayant la garde légale de l'enfant ou par le tuteur légal. Si l'enfant vit avec ses deux parents, le formulaire doit être signé par les deux parents.
2. Un formulaire de procuration limitée distinct doit être rempli pour chaque enfant de la famille.
3. Le formulaire de procuration limitée ne constitue qu'une solution à court terme pour un parent ou des parents arrêté(s) ou placé(s) en détention par le gouvernement. Le mandataire devra consulter un avocat au sujet de la garde de l'enfant si le parent ou le tuteur légal de l'enfant est détenu.
- 4. Ce formulaire peut ne pas être honoré ou reconnu par toutes les personnes, organisations gouvernementales ou entreprises.**
5. En raison des problèmes liés au transfert d'un enfant vers un autre pays, les parents peuvent décider de signer un formulaire de procuration limitée désignant l'autre parent comme mandataire, ainsi qu'un second formulaire de procuration limitée désignant un autre membre de la famille ou un proche comme mandataire.
6. Le parent ou les parents doivent signer le formulaire devant un notaire public. Si vous n'aviez pas signé le formulaire de procuration limitée avant d'être arrêté(e) ou placé(e) en détention, vous pouvez demander au personnel de l'établissement pénitentiaire de vous aider à trouver un notaire au sein de l'établissement. Chaque établissement bancaire dispose d'un notaire public. Vous ne devriez pas avoir à payer d'honoraires élevés.
7. Si vous signez le formulaire de procuration limitée à l'avance, vous devrez le signer une nouvelle fois si vous y avez spécifié une date d'expiration.
8. Une fois ce formulaire signé, vous devez en réaliser des copies. Afin de préserver l'exemplaire original, utilisez les copies autant que possible.

PROCURATION LIMITÉE POUR L'ENFANT ET LES SOINS MÉDICAUX, L'ACCÈS AUX DOSSIERS SCOLAIRES ET LE POUVOIR DE PRENDRE DES DÉCISIONS EN MATIÈRE D'ÉDUCATION

Mandant / Parent

Nom : _____

Date de naissance : _____

Type de pièce d'identité : _____

Numéro de la pièce d'identité : _____

Mandant / Parent

Nom : _____

Date de naissance : _____

Type de pièce d'identité : _____

Numéro de la pièce d'identité : _____

Enfant

Nom : _____

Date de naissance : _____

Numéro de sécurité sociale : _____

N° de passeport : _____

Agent

Nom : _____

Date de naissance : _____

Adresse : _____

Je/Nous, _____ et _____, résidant
actuellement à _____, en tant que parent(s) et/ou tuteur(s) de _____,
ci-après désigné(e) l'**enfant**, délègue par la présente à _____,
ci-après désigné(e) mon/notre **mandataire**, le pouvoir d'agir en mon/notre lieu et place en ce qui
concerne chacun des pouvoirs suivants conformément au Code révisé de l'Ohio, Chapitre 1337 :

1. Consentir à tout traitement médical, intervention chirurgicale, médicament, traitement, hospitalisation nécessaires ou autres soins de l'enfant ou pour l'enfant.
2. Employer, garder ou congédier toute personne susceptible de prendre en charge, conseiller, traiter, ou aider de quelque manière l'enfant.
3. Recevoir des informations de santé protégées en vertu de la loi HIPAA (Health Insurance Portability and Accountability Act) concernant mon/notre enfant, y compris la publication de documents.
4. Obtenir des copies des documents scolaires de mon/notre enfant conservés dans les dossiers scolaires de mon/notre enfant. J'exonère/nous exonérons les établissements scolaires de toutes les restrictions imposées par la législation concernant la communication ou divulgation de tout document scolaire, y compris, sans toutefois s'y limiter, la loi Family Educational Rights and Privacy Act, 20 U.S.C. 1232g et le Code révisé de l'Ohio, Section 3319.321 et j'y renonce/nous y renonçons.
5. Participer aux décisions relatives à la scolarité de mon/notre enfant comme si le mandataire désigné dans les présentes était un parent ou tuteur de l'enfant. J'exonère/nous exonérons les établissements scolaires de toutes les restrictions imposées par la législation concernant l'identification de la personne habilitée à prendre des décisions en matière de scolarité pour mon/notre enfant, y compris, sans toutefois s'y limiter, la loi Family Educational Rights and Privacy Act, 20 U.S.C. 1232g et le Code révisé de l'Ohio, Section 3319 et j'y renonce/nous y renonçons.
6. Déposer ou récupérer mon/notre enfant à l'école ou autoriser les déplacements s'inscrivant dans la scolarité de mon/notre enfant. Je renonce/nous renonçons à toute restriction imposée par la loi aux établissements d'enseignement pour déterminer qui peut venir chercher ou déposer mon/notre enfant à l'école ou approuver les déplacements dans le cadre d'activités éducatives ;

7. Exercer les mêmes droits parentaux que j'exercerais/nous exercerions en matière de prise en charge, de garde et de contrôle de l'enfant et jouir de l'autorisation d'exercer ces mêmes droits au domicile de mon/notre mandataire ou tout autre lieu choisi librement par mon/notre mandataire ;
8. Autoriser et accepter de voyager avec l'enfant vers et depuis les États-Unis d'Amérique, ainsi qu'au sein de _____ ; et,
9. Accomplir tous les actes nécessaires ou accessoires à l'exécution des pouvoirs énumérés dans le présent document.

Je/Nous désignons également mon mandataire comme tuteur légal auprès du tribunal des mineurs.

Tout acte légitime exécuté par mon/notre mandataire sera contraignant pour moi-même/nous-mêmes, mes/nos héritier(s), mes/nos ayants droit, mes/nos représentants personnels et cessionnaires. Je me réserve/nous nous réservons le droit de modifier ou d'annuler la présente procuration limitée à tout moment ultérieur, à condition, toutefois, que toute institution ou autre partie traitant avec mon/notre agent puisse invoquer la présente procuration limitée jusqu'à réception d'une copie dûment réalisée de mon/notre annulation de ladite procuration limitée.

Toute reproduction de ce document original signé sera considérée comme un équivalent original de la présente procuration limitée. La présente procuration limitée ne souffrira d'aucune incapacité juridique au cours de mon/notre existence, excepté conformément à la législation.

J'ordonne/Nous ordonnons la levée de la caution pour le mandataire désigné comme tuteur.

La présente procuration limitée entrera en vigueur à la date de signature et sera résiliée en cas d'annulation écrite ultérieure ou le _____, selon l'éventualité survenant la première.

Date : _____

Signature(s) : _____

ÉTAT DE L'OHIO)

COMTÉ DE _____)

En cette _____ date du _____ 20____, en ma présence en qualité de notaire public dans et pour ledit Comté et État, s'est présenté(e)/se sont présentés personnellement _____ et a/ont signé l'acte ci-dessus, librement et de plein gré.

EN FOI DE QUOI, j'ai apposé ma signature et mon sceau notarial le jour et l'année mentionnés ci-dessus.

Notaire

Mon mandat expirera le : _____

(SCEAU)

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE ET INFORMATIONS IMPORTANTS

EN CAS D'URGENCE, COMPOSEZ LE 911

Police :

Incendie :

Consulat de mon pays :

FAMILLE/CONTACTS IMPORTANTES AUX ÉTATS-UNIS

Nom :

N° de tél. :

Téléphone :

Travail :

Relation :

Nom :

N° de tél. :

Téléphone :

Travail :

Relation :

FAMILLE/CONTACTS IMPORTANTS DANS MON PAYS D'ORIGINE

Nom :

N° de tél. :

Téléphone :

Travail :

Relation :

Nom :

N° de tél. :

Téléphone :

Travail :

Relation :

INFORMATIONS CONCERNANT LES ASSURANCES

Assurance maladie

Société :

N° de tél. :

N° de police :

Assurance automobile

Société :

N° de tél. :

N° de police :

Véhicule 1 :

Code VIN/N° d'immatriculation :

Véhicule 2 :

Code VIN/N° d'immatriculation :

Assurance habitation

Société :

N° de tél. :

N° de police :

INFORMATIONS MÉDICALES

Médecin :

N° de tél. :

Dentiste :

N° de tél. :

Pédiatre :

N° de tél. :

Hôpital :

N° de tél. :

Pharmacie :

N° de tél. :

DOCUMENTS DE FAMILLE IMPORTANTS

Grâce à ce formulaire, rassemblez toutes les informations importantes sur un même document. Conservez les originaux de chaque document en lieu sûr (par ex., un coffre).

NUMÉROS PROFESSIONNELS

Employeur n° 1

Nom :

N° de tél. :

Responsable :

Date d'engagement :

Représentant syndical :

N° de tél. :

Employeur n° 2

Nom :

N° de tél. :

Responsable :

Date d'engagement :

Représentant syndical :

N° de tél. :

INFORMATIONS CONCERNANT VOS VÉHICULES

Marque/modèle du véhicule n° 1 :

N° de plaque :

Code VIN/n° de châssis :

Prêt-automobile :

Assurance :

Marque/modèle du véhicule n° 2 :

N° de plaque :

Code VIN/n° de châssis :

Prêt-automobile :

Assurance :

Joignez une copie des documents d'enregistrement et d'assurance de chaque véhicule, ainsi qu'une photographie de chaque véhicule.

NUMÉROS D'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE/DE CRÈCHE

Établissement scolaire n° 1

Nom de l'établissement scolaire :

N° d'identification de l'établissement scolaire :

N° de tél. :

Nom de l'enfant :

Nom de l'enseignant :

Nom de l'enfant :

Nom de l'enseignant :

Établissement scolaire n° 2

Nom de l'établissement scolaire :

N° d'identification de l'établissement scolaire :

N° de tél. :

Nom de l'enfant :

Nom de l'enseignant :

Nom de l'enfant :

Nom de l'enseignant :

N° DE SÉCURITÉ SOCIALE/N° ITIN

Nom :

Numéro :

Nom :

Numéro :

Nom :

Numéro :

Nom :

Numéro :

Joignez une copie de chaque carte de sécurité sociale.

INFORMATIONS MÉDICALES ET IDENTIFICATION DES MEMBRES DE LA FAMILLE

Joignez une copie du certificat de naissance, du carnet de vaccination et des photos de chaque membre de la famille.

MEMBRE DE LA FAMILLE N° 1

Nom :

Date de naissance :

Donneur d'organes : Oui Non

Allergies :

Médicaments :

Affections médicales et antécédents médicaux :

MEMBRE DE LA FAMILLE N° 2

Nom :

Date de naissance :

Donneur d'organes : Oui Non

Allergies :

Médicaments :

Affections médicales et antécédents médicaux :

MEMBRE DE LA FAMILLE N° 3

Nom :

Date de naissance :

Donneur d'organes : Oui Non

Allergies :

Médicaments :

Affections médicales et antécédents médicaux :

MEMBRE DE LA FAMILLE N° 4

Nom :

Date de naissance :

Donneur d'organes : Oui Non

Allergies :

Médicaments :

Affections médicales et antécédents médicaux :

MEMBRE DE LA FAMILLE N° 5

Nom :

Date de naissance :

Donneur d'organes : Oui Non

Allergies :

Médicaments :

Affections médicales et antécédents médicaux :

MEMBRE DE LA FAMILLE N° 6

Nom :

Date de naissance :

Donneur d'organes : Oui Non

Allergies :

Médicaments :

Affections médicales et antécédents médicaux :

MEMBRE DE LA FAMILLE N° 7

Nom :

Date de naissance :

Donneur d'organes : Oui Non

Allergies :

Médicaments :

Affections médicales et antécédents médicaux :

PERSONNES QUI PEUVENT RÉCUPÉRER MES ENFANTS À L'ÉCOLE/À LA CRÈCHE

Nom :

Nom :

Date de naissance :

Date de naissance :

Téléphone fixe :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Téléphone portable :

Relation :

Relation :

PERSONNES QUI NE PEUVENT PAS RÉCUPÉRER MES ENFANTS À L'ÉCOLE/À LA CRÈCHE

Nom :

Nom :

Nom :

Veillez indiquer au personnel de l'école de vos enfants que les personnes désignées dans ces rubriques sont autorisées ou non à venir chercher vos enfants.

*** S'il existe une ordonnance restrictive, joignez une copie de ladite ordonnance et remettez une autre copie auprès de l'école et/ou de la crèche de vos enfants.

QUI CONTACTER EN CAS DE PROBLÈMES JURIDIQUES, DE VOL D'IDENTITÉ ET D'ESCROQUERIE ?

Pour votre sécurité, NE notez PAS vos numéros de carte de crédit ni vos numéros de compte sur ce document.

SOCIÉTÉS ÉMETTRICES DE CARTES DE CRÉDIT

Carte n° 1

Société :

Numéro gratuit :

Noms mentionnés sur la carte :

Carte n° 2

Société :

Numéro gratuit :

Noms mentionnés sur la carte :

Carte n° 3

Société :

Numéro gratuit :

Noms mentionnés sur la carte :

Signalez tout vol de carte de crédit IMMÉDIATEMENT !

AIDE JURIDIQUE EN MATIÈRE CIVILE

Aide juridique :

Avocat spécialisé dans le domaine de l'immigration :

Autre avocat :

CONTACTS POUR LES AFFAIRES FINANCIÈRES

Compte courant n° 1

Banque :

Numéro gratuit :

Personnes y ayant accès :

Compte courant n° 2

Banque :

Numéro gratuit :

Personnes y ayant accès :

Compte épargne n° 1

Banque :

Numéro gratuit :

Personnes y ayant accès :

Compte épargne n° 2

Banque :

Numéro gratuit :

Personnes y ayant accès :

CONTACTS DES AGENCES PUBLIQUES

Assistance en cas de violences domestiques :

Procureur public :

Signalement des maltraitances envers les enfants :

PRISE EN CHARGE URGENTE DES ANIMAUX DOMESTIQUES

ANIMAL DOMESTIQUE N° 1

Nom :

Date de naissance :

Race :

Description :

Numéro d'identification :

Médicaments :

Problèmes médicaux :

ANIMAL DOMESTIQUE N° 2

Nom :

Date de naissance :

Race :

Description :

Numéro d'identification :

Médicaments :

Problèmes médicaux :

VÉTÉRINAIRE

Nom :

N° de tél. :

Adresse :

N° de tél. d'urgence :

HÉBERGEMENT D'URGENCE POUR LES ANIMAUX DOMESTIQUES

Nom :

N° de tél. :

Adresse :

Joignez une photographie de chaque animal domestique.

ANNEXE C : NUMÉROS IMPORTANTS

INFORMATION POUR LES IMMIGRANTS DÉTENUS ET LES DÉFENSEURS DES DROITS DES IMMIGRANTS DE L'OHIO



SYSTÈME DE LOCALISATION DE DÉTENU EN LIGNE DE L'ICE : <https://locator.ice.gov/odls/homePage.do>

Utilisez cette page pour localiser un détenu actuellement sous la garde de l'ICE ou qui a été libéré de la garde de l'ICE pour quelque raison que ce soit au cours des 60 derniers jours. Vous devez saisir le « numéro d'étranger » (également appelé « numéro A ») de l'individu, ainsi que le pays où il est né. Si vous ne connaissez pas le numéro A de l'individu, vous pouvez également effectuer une recherche sur la base de son prénom et son nom, de son pays de naissance et de sa date de naissance. Les recherches effectuées sur la base du nom généreront des résultats correspondant exactement à la recherche dans le système. Dès lors, il est conseillé d'essayer plusieurs variations du nom de l'individu (avec trait d'union, un seul nom de famille, etc.).

REMARQUE : le système de localisation de détenu en ligne ne peut pas rechercher d'informations se rapportant à des personnes de moins de 18 ans.

BUREAUX GOUVERNEMENTAUX :

Immigration and Customs Enforcement (ICE)

Cleveland

925 Keynote Circle
Brooklyn Heights, OH 44131
(216) 749-9200

Columbus

675 Brooksedge Boulevard
Westerville, OH 43081
(614) 948-4100

United States Citizenship and Immigration Services (USCIS) :

Numéro national de l'USCIS : 1 (800) 375-5283

Cincinnati Field Office

550 Main Street, Room 4001
Cincinnati, OH 45202

Columbus Field Office

395 E. Broad St. Suite 100
Columbus, OH 43215

Cleveland Field Office

1240 East 9th Street, Room 501
Cleveland, OH 44199

(800) 375-5283

Executive Office for Immigration Review (EOIR) :

Cleveland Immigration Court

801 W. Superior Ave, Suite 13 - 100

Cleveland, OH 44113

(216) 802-1100

Ligne téléphonique d'information automatisée

Les informations sur le statut des personnes faisant l'objet d'une procédure d'éloignement sont disponibles 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Il est indispensable de disposer du numéro d'étranger (numéro A) pour obtenir des informations. Toutefois tout le monde peut appeler.

1 (800) 898-7180

Site Web automatisé d'information sur les cas



Anglais : acis.eoir.justice.gov/en/



Espagnol : acis.eoir.justice.gov/es/

U.S. Customs and Border Protection (CBP) :

Sandusky Bay Station

709 SE Catawba Rd.

Port Clinton, OH 43452

(419) 732-4400

Erie Station

7851 Traut Drive

Fairview, PA 16415

(814) 474-4700

CENTRES DE DÉTENTION :



Système de localisation de centre de détention en ligne :
[www.ice.gov/centres de détention](http://www.ice.gov/centres-de-detention)

Informations générales

Les détenus ne peuvent pas recevoir d'appels entrants. Si vous devez contacter un détenu pour lui communiquer un message urgent, vous devez appeler l'établissement de détention et renseigner le nom complet du détenu, son numéro d'étranger, ainsi que votre nom et un numéro de téléphone où l'on peut vous joindre. Votre message sera alors communiqué au détenu.

Visites : afin que les visiteurs puissent passer les contrôles de sécurité en des délais opportuns, tous les visiteurs sont tenus d'arriver 45 minutes avant l'heure de visite fixée. Pour pouvoir pénétrer dans le centre de détention, les visiteurs doivent présenter une carte d'identification délivrée par le gouvernement des États-Unis valide et vérifiable. Les mineurs qui entrent dans le centre de détention doivent être accompagnés par un tuteur adulte (18 ans ou plus). Les mineurs doivent absolument être accompagnés lorsqu'ils sont dans la salle d'attente, dans la salle de visite et dans les autres espaces.

Envoi d'argent : pour connaître la procédure à suivre pour envoyer de l'argent, prenez contact avec le centre de détention. Si un détenu reçoit de l'argent par courrier postal, l'argent sera transféré vers la zone de traitement, pour ensuite être versé sur le compte du détenu. L'officier en charge du traitement générera un récépissé pour tout montant reçu. N'envoyez pas d'espèces par courrier postal.

Comment déposer une caution d'immigration ?

Une telle caution peut être déposée lorsqu'un individu fait l'objet d'une procédure d'expulsion pendant qu'il se trouve sur le territoire des États-Unis. La personne fournissant le montant de la caution doit présenter la preuve de son identité et de son statut d'immigration. Cette personne (l'obligé) est tenue d'assurer que l'étranger se présentera devant un officier ou un agent de cette agence à chaque fois qu'une demande en ce sens sera émise. Pour obtenir des informations sur les cautions, veuillez composer le numéro d'information sur les cautions du centre de détention et demander à être mis(e) en communication avec l'officier d'expulsion qui est en charge du dossier. Avant d'appeler, vous devez disposer du nom du détenu et de son numéro d'étranger.

Vous pouvez déposer une caution d'immigration pour un étranger détenu par l'ICE au bureau de l'ERO/ICE de Cleveland ou de Columbus (en fonction de la localisation géographique), du lundi au vendredi (hormis les jours fériés) entre 9 h 00 et 15 h 00. Les modes de paiement acceptés pour les cautions sont le mandat bancaire, le chèque certifié ou le chèque de banque. Ces derniers doivent être libellés à l'ordre de « U.S. Department of Homeland Security ».



Les cautions peuvent également être déposées en ligne à l'adresse suivante :
www.ice.gov/detain/detention-management/bonds



Nous recommandons d'utiliser le Guide pour le paiement en ligne d'une caution en matière d'immigration pour utiliser les CeBONDS du Community Justice Exchange pour obtenir de l'aide dans ce domaine :
www.communityjusticeexchange.org/en/resources-all/cebondsguide

Si vous souhaitez obtenir des informations plus détaillées à propos des cautions, veuillez contacter le Centre de gestion des dettes :

Debt Management Center

Attention : Bond Unit

P.O. 5000, Williston, VT 05495-5000

Téléphone : (802) 288-7600 | Fax : (802) 288-1226



Liste de tous les centres de dépôt de caution de l'ICE/ERO aux États-Unis :

<https://www.ice.gov/ice-ero-bond-acceptance-facilities>

CENTRES DE DÉTENTION DANS L'OHIO* :

* Cette liste a été mise à jour en janvier 2025. Consultez le lien ICE/ERO Bond Acceptance Facilities ci-dessus pour obtenir des informations actualisées sur les centres de détention.

Geauga County Safety Center

12450 Merritt Rd. ; Chardon, OH 44024

(440) 279-2009

Stationnement : la zone de stationnement est située devant le bâtiment.

Enforcement and Removal Operations (ERO/ICE) :
Bureau local : (313) 568-6049

Informations sur les cautions : (216) 535-0372

Visites :

Les heures de visites seront affichées dans chaque unité d'hébergement et dans le hall d'entrée. Elles peuvent également être consultées sur le site Web du Département du Sheriff du Comté de Geauga.

Les détenus ont droit à 60 minutes de visite par semaine, par tranches de 30 minutes.

Seneca County Jail

3040 South State Rte. 100 ; Tiffin, OH 44883

(419) 448-5074

Stationnement : la zone de stationnement est située devant le bâtiment.

Enforcement and Removal Operations (ERO/ICE) :
Bureau local : (313) 568-6049

Informations sur les cautions : (216) 535-0372

Visites :

Dimanches :

Hommes : 8 h - 10 h, 12 h 30 - 16 h 00, 17 h 30 - 19 h 30

Femmes : 10 h - 11 h et 19 h 30 - 20 h 30

AMBASSADES ET CONSULATS :

Selon votre pays d'origine, votre ambassade ou votre consulat peut vous fournir des services, des conseils ou des documents importants pour vous aider à défendre votre droit à l'éloignement et à garantir une procédure régulière.

Coordonnées des ambassades et consulats étrangers :

travel.state.gov/content/travel/en/consularnotification/ConsularNotificationandAccess.html



ABLE

ADVOCATES
FOR BASIC LEGAL
EQUALITY, INC.

Advocates for Basic Legal Equality, Inc. (ABLE) est un cabinet d'avocats à but non lucratif créé il y a plus de 50 ans pour veiller à ce que les personnes les plus vulnérables de nos communautés aient le même accès à la justice que les personnes et les entreprises qui peuvent se permettre d'engager un avocat.



immigration.ablelaw.org

130 W. Second St., Ste. 700 East
Dayton, OH 45402

(937) 228-8104 | (800) 837-0814

FAX : (937) 535-4600

TTY : (888) 545-9497



ablelaw.org

525 Jefferson Ave., Ste. 300
Toledo, OH 43604

(419) 255-0814 | (800) 837-0814

FAX : (419) 259-2880

TTY : (888) 545-9497



[/ABLELawInc](https://www.facebook.com/ABLELawInc)



[linkedin.ablelaw.org](https://www.linkedin.com/company/ablelawinc)

1105 Ralston Ave., Ste. A
Defiance, OH 43512

(800) 837-0814

FAX : (419) 782-5830

TTY : (888) 545-9497



[@ablelawinc](https://www.instagram.com/ablelawinc)

Sollicitez une aide juridique gratuite en ligne via Legal Aid Line :



[LegalAidLine.org](https://www.LegalAidLine.org)



Appelez le : (419) 930-2555



WhatsApp ou SMS : (419) 469-7161